

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

27 avril 2007
Français
Original : anglais

Première session

Vienne, 30 avril-11 mai 2007

**Mise en œuvre de l'article VI du Traité
sur la non-prolifération des armes nucléaires
et du paragraphe 4 c) de la décision de 1995
concernant les principes et objectifs
de la non-prolifération et du désarmement nucléaires**

Rapport présenté par le Japon

1. Conformément à l'alinéa 12 du paragraphe 15 du chapitre consacré à l'article VI dans le Document final de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, le Gouvernement japonais rend compte ci-après des mesures qu'il a prises pour appliquer l'article VI du TNP et le paragraphe 4 c) de la Déclaration de 1995 concernant les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

**I. Contribution au processus d'examen
du TNP en 2010**

2. Pour contribuer de manière concrète au processus préparatoire en vue de la Conférence d'examen de 2010, le Japon a proposé le nom de l'Ambassadeur Yukiya Amano comme président de la première session du Comité préparatoire, ce qui, dans son esprit, devrait contribuer au succès de ladite session.

3. De surcroît, le Japon a accueilli à Vienne en février 2007 un séminaire sur le TNP intitulé « NPT on trial: How should we respond to the challenge of maintaining and strengthening the treaty regime? » (Comment relever le défi de l'application et du renforcement du régime conventionnel institué par le TNP?) afin de permettre un échange de vues informel sur les questions clefs et de préparer de la sorte la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2010.



II. Engagement au service des trois principes non nucléaires

4. Le Gouvernement japonais continue d'être fermement attaché aux « trois principes non nucléaires » qui définissent la politique interdisant la possession, la production et l'introduction d'armes nucléaires au Japon. Les gouvernements qui se sont succédé, y compris le gouvernement actuel que préside le Premier Ministre Abe, ont eu à cœur d'affirmer et de réaffirmer que le Japon continuerait de se tenir à ces principes.

III. Entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

5. Le Japon souligne l'importance que revêt une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui est un des piliers sur lesquels repose le régime du TNP. À cet égard, le Japon a déployé plusieurs initiatives, dont celles décrites ci-après.

- À toutes les grandes occasions, le Japon s'emploie à convaincre les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, en particulier les États figurant à l'annexe II, de l'importance que revêt une entrée en vigueur rapide dudit Traité.
- Dans la foulée de la Déclaration finale de la quatrième Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE en 2005, les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié celui-ci, en particulier les 10 États qui doivent le ratifier pour qu'il entre en vigueur, sont exhortés à le faire dès que possible. Soucieux de promouvoir une ratification rapide du Traité par les États mentionnés à l'annexe II, le Japon a invité en février 2007 la Colombie, qui n'a pas encore ratifié le TICE, à envoyer une délégation dirigée par le Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat colombien à visiter les installations du Système international de surveillance et à échanger des vues avec les parties concernées au Japon.
- De concert avec l'Australie, le Canada, la Finlande et les Pays-Bas, le Japon a organisé en septembre 2006 la réunion dite « Friends Ministerial Meeting » consacrée au TICE. Dans la déclaration conjointe publiée à cette occasion, les ministres ont souligné que le succès des efforts déployés en vue d'une entrée en vigueur rapide du TICE contribuerait également au succès du processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2010.
- Il importe également de progresser dans la voie de l'instauration d'un régime de vérification de l'interdiction des essais nucléaires sur laquelle s'est engagée la Commission préparatoire de l'organisation du TICE et qui comprend notamment le Système international de surveillance. L'essai nucléaire annoncé en octobre 2006 par la République populaire démocratique de Corée a permis d'établir toute l'efficacité que revêtait le Système international de surveillance. Dans le cadre dudit Système, des progrès constants ont été réalisés au Japon en vue de la construction d'installations nationales de surveillance sous la supervision de l'organisation nationale du TICE. À ce jour, les cinq installations du Système international de surveillance existant au Japon ont

déjà été certifiées par le secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire, et un système de détection de gaz rare a été mise en place à Takasaki.

- Le Japon a incité les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le TICE. Il a, par exemple, fourni une assistance technique dans le domaine de la technologie de détection des tremblements de terre en vue de l'établissement du Système international de surveillance.

IV. Activités préparatoires en vue de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles

6. Le Japon tient à souligner l'importance et l'urgence qu'il y a d'entreprendre la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. À cet effet, il a présenté en mai 2006 un document de travail consacré à un tel traité lors de la Conférence du désarmement, en vue d'approfondir la discussion sur des questions de fond liées à ce traité et de faciliter l'ouverture rapide de la négociation.

7. Le Japon s'est attaché à sortir la Conférence du désarmement de l'impasse actuelle, de manière à pouvoir lancer rapidement la négociation en vue de la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il a redoublé d'efforts dans cette voie en déléguant des représentants de haut niveau à la Conférence du désarmement, et ce, à diverses occasions. Durant la session de 2006, le Vice-Ministre des affaires étrangères, Akiko Yamanaka, et le Président de la Chambre des représentants, Yohei Kono, ont pris la parole pour souligner la nécessité et l'urgence de lancer la négociation d'un tel traité. Le 13 mars 2007, le Vice-Ministre des affaires étrangères, Masayoshi Hamada, a exhorté les membres de la Conférence du désarmement à entreprendre la négociation du traité durant la deuxième partie de la session en cours, en prenant appui sur les résultats positifs de la première partie de celle-ci.

V. Présentation à l'Assemblée générale de résolutions concernant le désarmement nucléaire

8. Chaque année depuis 1994, le Japon a présenté à l'Assemblée générale le texte d'une résolution sur le désarmement nucléaire.

9. En 2005, année qui coïncidait avec le soixantième anniversaire des bombardements atomiques, aucun accord de fond n'a cependant pu être réalisé à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, tenue en mai, pas plus qu'aux négociations sur le volet désarmement et non-prolifération du Sommet mondial organisé par l'ONU en septembre. Mû par la profonde aspiration de son peuple à voir éliminer les armes nucléaires, le Japon, seul pays au monde à avoir subi un bombardement atomique, a durci son projet de résolution tout en maintenant la position qu'il avait toujours défendue, en soulignant toute l'importance que revêtait, pour l'avènement d'un monde pacifique et exempt d'armes nucléaires, la poursuite d'une approche continue et progressive vers l'élimination totale des armes nucléaires. Le projet de

résolution a été adopté à une très large majorité à la session plénière de la soixantième session de l'Assemblée générale.

10. En 2006, compte tenu du fait que des questions d'ordre nucléaire continuent de se poser avec la République populaire démocratique de Corée et la République islamique d'Iran et que la situation nationale en matière de désarmement nucléaire ne laisse pas d'être préoccupante, le Japon a présenté une fois de plus son projet de résolution sur le désarmement nucléaire. Le 6 décembre 2006, ce projet a été adopté à une très large majorité à la session plénière de l'Assemblée générale.

11. La situation en matière de désarmement nucléaire continue d'être préoccupante, mais le Japon entend poursuivre les efforts qu'il déploie sur le plan diplomatique pour maintenir et renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération fondé sur le TNP, ce qui va dans le sens de la volonté politique qu'a exprimée la vaste majorité de la communauté internationale en adoptant ladite résolution.

VI. Coopération en vue de la dénucléarisation dans la Fédération de Russie

12. Au Sommet de Kananaskis en juin 2002, les dirigeants du G-8 ont annoncé la conclusion du « Partenariat mondial du G-8 en vue de la lutte contre la propagation des armes et des matériaux de destruction massive » afin de régler les questions de non-prolifération, désarmement, lutte contre le terrorisme et sécurité nucléaire. Dans ce cadre, le Japon s'est engagé à faire une contribution de plus de 200 millions de dollars, dont 100 millions iront au programme du G-8 en vue de l'élimination des surplus russes de plutonium militaire, et le reste à des projets prévoyant le démantèlement de sous-marins nucléaires russes désarmés. Entre-temps, il a été possible, avec la coopération du Japon, d'éliminer 20 kilogrammes de plutonium militaire, soit l'équivalent de deux à trois têtes nucléaires, grâce à une technologie de pointe développée par des chercheurs russes, et ce, pour la première fois dans l'histoire mondiale. En décembre 2003, le Japon et la Fédération de Russie ont lancé le premier projet de coopération en vue du démantèlement d'un sous-marin nucléaire désarmé de type Victor III, qui a été réalisé avec succès en décembre 2004 dans le cadre de ce partenariat. Ils ont conclu un accord en vue du démantèlement de cinq autres sous-marins nucléaires désarmés; l'un d'entre eux, un sous-marin de type Victor I, est déjà en voie de démantèlement. De plus, en 2006, le Japon a décidé de coopérer à la construction à quai, dans la baie de Razvoynik, d'une installation de stockage pour le cœur du réacteur.

VII. Efforts déployés pour encourager l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

13. En août 2002, le Groupe d'experts gouvernementaux sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a présenté au Secrétaire général un rapport sur la question. Ce rapport, qui contenait une série de recommandations d'application immédiate et d'application à long terme, constituait la base du projet de résolution concernant l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération adopté par l'Assemblée générale en 2002, 2004 et 2006.

14. Depuis 1983, le Japon a invité plus de 620 participants au programme de bourses de l'ONU sur le désarmement à se rendre au Japon, notamment dans les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, pour permettre à de jeunes diplomates, appelés à négocier ultérieurement des accords de désarmement, de se rendre compte sur place des conséquences terribles et durables des bombardements atomiques. Il entend poursuivre sa contribution à l'exécution de ce programme.

15. Le Japon est convaincu de la nécessité de bien informer la communauté internationale des effets destructeurs des armes nucléaires. Conformément au vœu du peuple japonais de ne plus jamais voir ces armes employées, le Gouvernement a appuyé, en de nombreuses occasions, les efforts déployés par des gouvernements et des ONG pour organiser dans des pays étrangers des expositions consacrées aux effets de la bombe atomique, notamment une exposition consacrée aux bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, qui s'est tenue à La Paz en août 2006, et celle organisée à Portland (États-Unis d'Amérique) en novembre 2006.

16. Soucieux de faire le point du désarmement et de la non-prolifération et de mieux faire comprendre et appuyer cette question, le Ministère japonais des affaires étrangères a publié en mars 2006 la troisième édition de son ouvrage intitulé *Japan's Disarmament and Non-Proliferation Policy* (La politique japonaise de désarmement et de non-prolifération).

17. Résolu à appliquer les recommandations susvisées figurant dans le rapport de l'ONU, le Japon a invité des spécialistes du désarmement et de la non-prolifération à se rendre au Japon en février 2005, février 2006 et mars 2007. Ces spécialistes ont fait des conférences à Tokyo, Hiroshima et Nagasaki sur la nécessité du désarmement nucléaire et ont eu des échanges de vues avec les victimes des bombardements atomiques et avec des organisations non gouvernementales.
